



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES

FESTIVAL DES TALENTS CACHÉS - FestiVaLeurE

LE HAVRE, 8 MARS 2017

Proposé par les étudiants du Master Ingénierie Touristique et Culturelle de l'Université du Havre

Avec la participation de l'association étudiante Culture & Co

Avec le soutien de l'association ADELE, du réseau LIRE AU HAVRE, de la Ville du Havre.

Mis en œuvre avec le Festival des Talents Cachés de l'Université du Havre.

À retourner daté et signé avant le 18 février minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

UFR Lettres et Sciences Humaines
Université du Havre
A l'attention de l'équipe organisatrice de FestiVaLeurE
Master 1 Ingénierie Touristique et Culturelle
25 rue Philippe Lebon
76600 Le Havre

Art. 1 : Ce concours de courts-métrages est porté par l'association Culture & Co en partenariat avec le service culturel de l'Université du Havre pour son festival « Les talents cachés de l'Université ».

Art. 2 : La projection des films aura lieu le 8 mars 2017 à 19 heures à la Maison de l'Étudiant de l'Université du Havre.

Art. 3 : Les films doivent traiter du thème de l'édition 2017 de FestiVaLeurE : « Ma ville et nous »

Art. 4 : Le concours comprend deux catégories :

- **Catégorie « Étudiants »** réservée aux étudiants.
- **Catégorie « Tout public »** ouverte à tout individuel ou collectif non-étudiant.

Art. 5 : La durée des films doit être comprise entre 5 et 15 minutes.

Art.6 : Tous les films devront être envoyés à l'équipe organisatrice pour la sélection : format numérique par mail ou CD/DVD par voie postale. Aucune copie CD/DVD envoyée pour la sélection ne sera retournée à l'expéditeur, sauf sur demande et à la charge du participant.

Art.7 : Les participants doivent avoir envoyé leur fiche d'inscription avant le 1^{er} février 2017 afin de faire part de leur intention de participer au concours.

Art. 8 : Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours sont entièrement à la charge des participants.

Art. 9 : Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection par son auteur.

Art. 10 : La sélection sera faite par l'équipe organisatrice, composée des étudiants du master Ingénierie Touristique et Culturelle, de membres de l'équipe du service culturel de l'Université du Havre et ainsi que des membres de l'association ADELE, association fondatrice de FestiVaLeurE, représentée par Christian AFFAGARD.

Art. 11 : La liste des courts métrages sélectionnés sera communiquée sur la page Facebook et le site internet de FestiVaLeurE la semaine précédant le festival soit le 1^{er} mars 2017.

Art. 12: La participation au festival peut impliquer, pour la promotion de la manifestation, l'autorisation de diffusion sur internet (pages Facebook, sites internet du festival et de l'Université du Havre) d'extraits des courts métrages (limités à 20% de la durée totale du film)

Art. 13 : L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la projection de court-métrage en cas de force majeure.

Art. 14 : Le participant s'engage à respecter les règles de droit en matière de propriété littéraire et artistique, de droit à l'image et de droit d'auteur. En signant ce règlement, il atteste être l'auteur des productions fournies.

Date :

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé » :

